



AGENCE FONCIER RURALE

Direction Générale



SECURISATION FONCIERE RURALE EN COTE D'IVOIRE :

ETAT DES LIEUX ET QUELLES OPPORTUNITES POUR

LES PRODUCTEURS AGRICOLES

I. Rappel du contexte de la sécurisation foncière rurale

La Côte d'Ivoire a adopté:

- le 18 janvier 2017, la Déclaration de Politique Foncière Rurale (DPFR).
- le 15 juin 2023, la SNSFR (stratégie nationale de sécurisation foncière rurale) et le PNSFR (programme national de sécurisation foncière rurale)
- **Objectif général de la SNSFR et du PNSFR** : sécuriser, en une décennie (2023-2033), le foncier rural, en vue de la réduction de la pauvreté en milieu rural, du renforcement de la cohésion sociale et de la gestion durable des ressources naturelles. Le PNSFR est articulé autour de 4 axes:
 - **Axe n°1. Massification et accélération des opérations de sécurisation foncière ;**
 - **Axe n°2. Renforcement de la gouvernance du domaine foncier rural ;**
 - **Axe n°3. Intensification des campagnes de communication et de formation ;**
 - **Axe n°4. Financement adéquat de la politique foncière rurale.**

D'un coût de **620 milliards FCFA**, le PNSFR et sa stratégie de mise en œuvre (SNSFR) assurent la cohérence, la complémentarité et l'harmonisation des différentes interventions financées par l'État et par les partenaires techniques et financiers.



II. Défi de la sécurisation foncière : les objectifs du PNSFR en chiffres

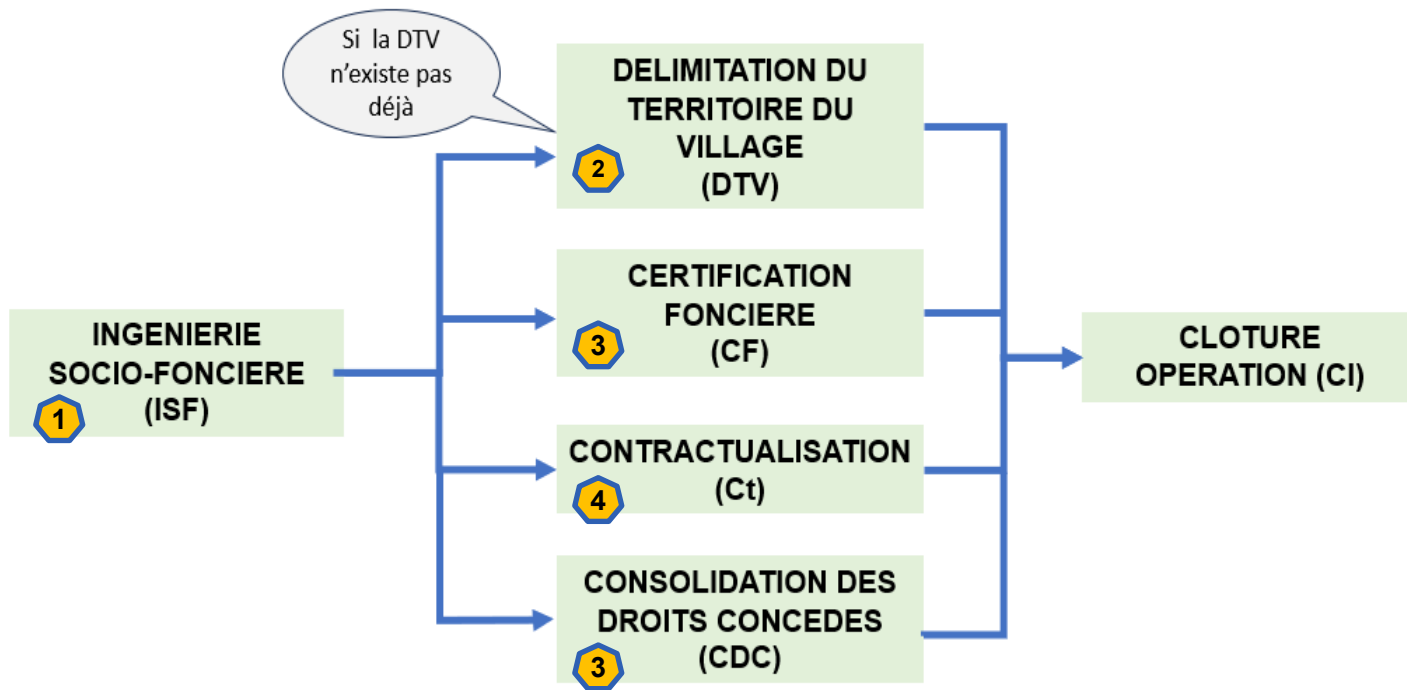
Le Défi : sécuriser toutes les terres du Domaine foncier rural ivoirien

☐ Ce **Défi** consiste, entre autres :

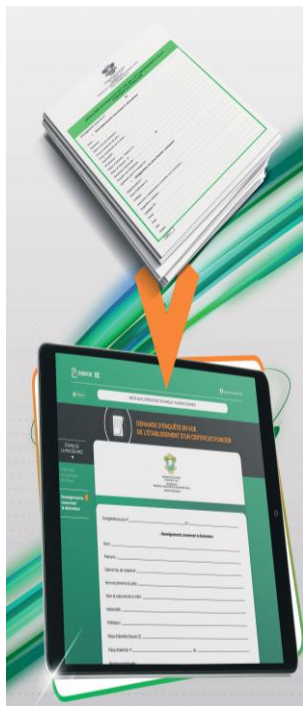
- Délimiter les **8 631 territoires de villages officiels**
- Certifier **23 000 000 hectares** de terres du domaine foncier rural
- Délivrer environ **1 500 000 certificats fonciers**
- Signer environ **1 500 000 contrats fonciers**

III- Mise en œuvre des opérations intégrées de sécurisation foncière rurale

ENCHAÎNEMENT DES PROCESSUS D'UNE OPERATION INTEGREE A L'ECHELLE D'UN VILLAGE



ACTIVITES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION ET DIALOGUE COMMUNAUTAIRES
TOUT AU LONG DE L'OPERATION



III- Mise en œuvre des opérations intégrées de sécurisation foncière rurale

Actions de soutien à la mise en œuvre des opérations intégrées de sécurisation foncière rurale :

- Sensibilisation des populations cibles, des acteurs directs et indirects en vue de susciter leur adhésion aux différentes opérations de sécurisation foncière rurale ;
- Formation des acteurs de l'Administration, des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) et des acteurs indirects intervenant dans la mise en œuvre des opérations ;
- Utilisation d'innovations techniques destinées à faciliter, à moderniser et à rendre inclusifs tous les processus de sécurisation foncière rurale (utilisation de tablettes)

V. Etat des lieux de la sécurisation foncière rurale au 30 juin 2026

V. Bilan CF et Contrats 31 Mars 2025 au niveau national

Projets	Etat	Objectifs	Nombre de CF	Superficie en Ha	Superficie moyenne par CF	Contrats agraires
PNGTER+DP2/DP3	Achevé	48 000 Ha	121	604,80	4,998	0
PAPC	Achevé	250 CF	103	594,32	5,770	0
DP4	Achevé	28 000 Ha	2 245	29 011,90	12,923	0
DP5/DP6	Achevé	8 500 Ha	17	16 578,00	975,176	0
PARFACI	Achevé	70 000 Ha	1 257	75 553,00	60,106	0
REDD+ la ME	Achevé	3500 Ha	390	3 628,00	9,303	0
CLAP pilote	Achevé	130 CF	130	580,27	4,46	
PAMOFOR	Achevé	53 400 CF	51 836	349 422,1683	6,738	55 604
ProPFR/CLAP	En cours	9000 documents fonciers (CF et contrats)	30	93,33	3,11	6128
2PAI BELIER	Achevé	100 CF/2170 Ha	65	1 383,69	21,288	26
F4F	En cours	1800 Ha	0	0	0	0
PRESFOR	En cours	5 000 000 HA/500 000 CF	139	45 630	328,27	21 843
PASFOR	En cours	500 000 ha/ 40 000CF	12	86	7,16	2 576
CFHORS PROJET	En cours		11 641	469 474,22	40,32	0
TOTAL GENERAL			67 986	992 640	14	87 689

V. Bilan du DTV

Projet/Programme	Etat	Objectifs Contractuels	Villages Bouclés-bornés (1)	Villages Validés (2)	Arrêtés Signés (3)
PARICS	Achevé	1 761	1 396	1 294	984
PARFACI	Achevé	1 210	993	885	757
DP4, DP5/6, DPDDA, PAPC, REDD+ LA ME	Achevé	211	165	165	137
PAFR1	En cours	1 740	1249	783	279
PAFR2	En cours	1 500	1059	804	36
PAFR3	Achevé	679	479	449	123
PAFR4	En cours	61	10	0	0
PAMOFOR	Achevé	241	99	56	0
PAP-BIO	Achevé	16	16	16	0
F4F	En cours	7	7	7	0
2PAI BELIER	Achevé	11	11	11	0
PRESFOR	En cours	1447	245	0	0
PASFOR	En cours	264	12	0	0
PRE	En cours	30	0	0	0
TOTAL		7 467	5 741	4 470	2 316

V. Bilan au 30 juin 2026

Tenant compte des régions communes à ces projets, sur la période 2011-2026, ont été concernées :

- toutes les **31 régions** de la Côte d'Ivoire ;
- **99** départements sur les **111** que compte la Côte d'Ivoire ;
- **463** sous-préfectures sur les **508** que compte la Côte d'Ivoire ;
- **7 960** villages sur les **8 631** villages que compte le pays.

Ces projets ont permis de :

- certifier **992 640 hectares** sur une cible de **23 millions** soit un taux de **4,2%** de réalisation
- boucler et borner le territoire de **5 741** villages sur une cible de **8 631** villages soit un taux de **66,5%** et de faire signer **2 316 arrêtés** fixant les limites des territoires des villages soit un taux de **26,8%**
- formaliser **87 689 contrats agraires** sur un potentiel de **1 500 000 contrats** soit un taux de **5,8%**

VI. PERSPECTIVES DE LA SECURISATION FONCIERE RURALE APRES L'ADOPTION DU PNSFR 2023-2033 :

**PROJETS EN COURS ET A METTRE EN ŒUVRE
SUR LA PERIODE 2026-2030**

III. PERSPECTIVES DE LA SECURISATION FONCIERE RURALE APRES L'ADOPTION DU PNSFR 2023-2033 : PROJETS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2026-2030

Résultats attendus de la mise en œuvre du PNSFR sur la période 2026-2030

Projets	Ingénierie socio-foncière	Délivrance de certificats fonciers (CF)		Formalisation des Contrats Fonciers (Ct)	Délimitation Territoires des Villages (DTV)
		Hectares	Nbre CF		
PRESFOR	3 353	5 000 000	500 000	500 000	1 502
PASFOR	517	500 000	40 000	15 000	264
PRF-GOH	185	275 000	27 500	20 000	70
PAFR-Bagoué	163	516 220	47 000	15 000	64
TOTAL	4 235	6 245 000	614 500	558 500	1 860

III. PERSPECTIVES DE LA SECURISATION FONCIERE RURALE APRES ADOPTION DU PNSFR 2023-2033 : PROJETS A METTRE EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2026-2030

Au total, sur la période 2026-2030, la mise en œuvre de ces quatre (4) projets devrait permettre de :

- Certifier **6 245 000 hectares** ce qui permettrait en tenant compte de la période 2011-2025 de passer à **7 191 924 hectares** :
=> **soit 65% de réalisation des 11 084 667 Ha de terres certifiées du PNSFR en 2030**
- Boucler et border le territoire de **1 860 villages** ce qui permettrait en tenant compte de la période 2011-2025 de passer à **7 446 villages délimités, bouclés et bornés** :
=> **soit 91% de réalisation des 8 211 villages délimités, bouclés et bornés du PNSFR en 2030**
- Formaliser **558 500 contrats agraires** ce qui permettrait en tenant compte de la période 2011-2025 de passer à **618 442 contrats agraires formalisés** :
=> **soit 41% de réalisation des 942 633 contrats agraires formalisés du PNSFR en 2030**

VII. Opportunités pour les producteurs agricoles

III. OPPORTUNITÉS POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

La sécurisation foncière rurale représente un levier de développement majeur pour les producteurs agricoles. En transformant les droits coutumiers en certificats fonciers, elle offre des opportunités économiques, sociales et environnementales concrètes.

Protection juridique :

- **Prévention des conflits** : Réduit les litiges fonciers.
- **Garantie de l'exploitation** : Offre la certitude de cultiver sa parcelle en toute sérénité sans risque d'expropriation arbitraire.
- **Héritage sécurisé** : Assure une transmission fiable et légale des terres familiales aux générations futures (enfants et petits-enfants).

III. OPPORTUNITÉS POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

Modernisation et investissements agricoles:

- **Investissements à long terme** : Encourage le producteur à investir dans des cultures pérennes (café, cacao, anacarde, hévéa) ou des infrastructures.
- **Accès au crédit bancaire** : Le certificat foncier peut servir de garantie pour obtenir des financements auprès des banques ou institutions de microfinance.
- **Modernisation des pratiques** : Facilite l'accès aux projets de mécanisation, d'irrigation et aux intrants de qualité en rassurant les bailleurs de fonds.

III. OPPORTUNITÉS POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

Valorisation économique de la terre

Contrats agraires sécurisés : Permet aux propriétaires de conclure des contrats de bail ou de métayage officiels et clairs avec des exploitants tiers.

Hausse de la valeur marchande : Donne une plus grande valeur financière et locative aux terres en cas de transaction légale.

III. OPPORTUNITÉS POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

Insertion dans les marchés durables et certifications

- **Exigence de traçabilité** : Répond aux nouvelles normes internationales (comme le Règlement Déforestation de l'Union Européenne - RDUE) exigeant la preuve légale de l'origine des parcelles.
- **Revenus issus de la durabilité** : Facilite l'intégration aux programmes de durabilité des multinationales (notamment pour le cacao), ouvrant droit à des primes de certification.
- **Propriété de l'arbre** : Permet de tirer profit de l'agroforesterie en garantissant aux producteurs la pleine propriété des arbres plantés sur leur parcelle.

III. OPPORTUNITÉS POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

Inclusion sociale et égalité des genres

- **Autonomisation des femmes** : Renforce l'accès direct des femmes et des jeunes aux droits de propriété, souvent limités par la coutume.
- **Cohésion villageoise** : Renforce la paix sociale au sein de la communauté en clarifiant les droits de chacun au vu et au su de tous.

MERCI



DIRECTION GENERALE AGENCE FONCIERE RURALE (AFOR)

Située à Cocody II Plateaux, Angré 7^{ème} Tranche, Quartier Zinsou 1, Lot 2826 Ilot 35 Rue L

18301 B.P V 82 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire ; Téléphone : +(225) 22 50 51 71

Email : infos@afor.ci ; Site web : www.afor.ci